

Morneau, Josée

De: Dubois, Véronique
Envoyé: 11 décembre 2019 14:37
À: 'Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca'
Cc: Greffe
Objet: R-3996-2016 Phase 3

Importance: Haute

Cher confrère,

La Régie a pris connaissance de la pièce [B-0126](#) intitulée « Mécanisme de dépôt des normes de fiabilité », déposée en suivi de la décision D-2019-101.

Elle constate que le Coordonnateur effectue effectivement des modifications au Mécanisme de dépôt (Section 2) mais il ajoute également deux nouvelles sections (Sections « 1. Contexte » et « 3. Notes explicatives relatives à la présence des versions et aux attestations »).

Vous serait-il possible de clarifier votre demande afin de préciser sur quoi le Coordonnateur souhaite que la Régie se prononce dans sa décision sur la conformité (section 2 uniquement ou l'ensemble du document y compris les section 1 et 3)?

Je vous remercie de me revenir à ce sujet à votre plus proche convenance.

Cordialement,

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie et responsable des communications
Régie de l'énergie
514 873-3303
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente communication est destinée à l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à qui elle est destinée et son contenu peut être de nature confidentielle et être protégée par la Loi. Toute autre personne qui la reçoit est par les présentes avisée qu'il est strictement interdit de la diffuser, la distribuer ou la reproduire en tout ou en partie et est priée d'aviser immédiatement l'expéditeur par le retour d'un courrier électronique et de détruire le message original. Merci